



La recomposition très diversifiée des territoires: les “ Quinze ” France

Gérard-François Dumont, Tuerxun Yiliminuer

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont, Tuerxun Yiliminuer. La recomposition très diversifiée des territoires: les “ Quinze ” France. Population et avenir, Association Population et Avenir 2015, 14 p. 10.3917/popav.724.0004 . halshs-01205716

HAL Id: halshs-01205716

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01205716>

Submitted on 19 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Annecy (74). La Haute-Savoie, l'un des plus fort taux d'accroissement démographique.

Recomposition très diversifiée des territoires Les « quinze » France

Le peuplement des territoires français change de façon de plus en plus diversifiée. Certes, deux tendances opposées se distinguent d'abord : les départements en croissance démographique et ceux en dépeuplement. Mais, en fonction des raisons explicatives de leur évolution, pas moins de douze évolutions différentes se constatent pour le premier type et trois pour le second, soit au total pas moins de quinze types d'évolution démographique¹.

► Une croissance démographique inégale

Entre 2007-2014, la France a gagné plus de 2 199 692 habitants selon l'estimation de l'Insee du 1^{er} janvier 2014. Cette hausse combine trois éléments. Le premier tient aux effets de la fécondité sur la natalité compte tenu de ce qu'est la pyramide des âges des femmes en âge de procréer. Mais la fécondité est très variable selon les départements de la France métropolitaine. Par exemple, si l'on excepte la Corse, où la fécondité est très basse (1,52), les fécondités les plus faibles concernent les Pyrénées-Atlantiques et la Lozère, soit respectivement 1,7 et 1,72 enfant par femme contre une moyenne de 1,98 en France métropolitaine². A l'opposé, des départements sont nettement au-dessus de la moyenne métropolitaine, avec 2,46 enfants par femme en Seine-Saint-Denis, 2,32 dans le Val-d'Oise, 2,31 dans le Vaucluse et 2,24 en Mayenne.

Le deuxième élément est la mortalité stimulée à la baisse par l'augmentation de l'espérance de vie, mais à la hausse

Gérard-François
Dumont*
et
Tuerxun
Yiliminuer**

* Université Paris IV
Sorbonne,
Laboratoire ENEC.

** Docteur en géographie,
membre associé
de l'UMR 8586 PRODIG,
CNRS, ancienne maîtresse
de conférences titulaire
en géographie à l'Institut
de ressources et science
environnementale
de l'Université
du Xinjiang (Chine).

par l'élévation du niveau de vieillissement de la population des territoires, dépendant notamment des effets des migrations sur la composition par âge.

Troisième élément, l'évolution du solde migratoire dont le résultat additionne, dans chaque département, les effets des migrations internationales et des migrations internes dans un pays dont le taux d'accroissement migratoire est constamment positif.

Au 1^{er} janvier 2014, la France métropolitaine compte 63,9 millions d'habitants, et les quatre départements d'outre-mer³ 1,88 million. La dynamique démographique des départements dépend de deux facteurs : le taux d'accroissement naturel (TAN), c'est-à-dire la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité, et le taux d'accroissement migratoire (TAM), qui estime la différence entre le taux d'immigration et le taux d'émigration.

LES LARGES ÉCARTS DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES SELON LES DÉPARTEMENTS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

Taux annuel moyen d'accroissement (2007-2014)	Taux les plus élevés (%)	Taux les plus faibles (%)	France métropolitaine (%)
Accroissement naturel	Seine-Saint-Denis : 1,3 Val-d'Oise : 1,1 Val-de-Marne : 1,0 Seine-et-Marne : 0,9	Creuse : -0,7 Nièvre : -0,5	0,4
Accroissement migratoire	Haute-Corse : 1,3 Landes : 1,3 Hérault, Tarn-et-Garonne, Vendée : 1,0	Seine-Saint-Denis : -0,8 Val-d'Oise : -0,6 Yvelines : -0,6 Haute-Marne : -0,6	0,1
Total	Haute-Savoie : 1,4 Haute-Corse : 1,3 Ain, Landes, Hérault : 1,3	Haute-Marne : -0,6 Nièvre : -0,5 Creuse, Indre : -0,4	0,5

La combinaison de ces deux facteurs dévoile d'abord trois types d'évolution possibles, soit une augmentation de la population, une stagnation ou une diminution. Effectivement, pour la période 2007-2014, la France métropolitaine enregistre :

◆ 79 départements en croissance démographique ;

1. Donc deux de plus que lors de notre étude sur la période intercensitaire précédente 1999-2007 : cf. Dumont, Gérard-François, « Recomposition des territoires : Les douze France », *Population & Avenir*, n° 694, septembre-octobre 2009 ; Cette mise en évidence de douze France résultait d'un affinement de la méthode précédente des six France ; cf. Dumont, Gérard-François, « Départements : Les « six » France », *Population & Avenir*, n° 654, septembre-octobre 2001.

2. Selon les données Insee de 2013.

3. Non compris Mayotte, certes devenu département en 2011, mais dont le système statistique reste différent.

- ◆ 5 départements en double stagnation, donc avec des taux d'accroissement naturel et migratoire tous les deux nuls ;
- ◆ 12 départements avec un accroissement démographique négatif⁴, donc en dépeuplement.

Une analyse plus approfondie, prenant également en compte les composantes du taux d'accroissement démographique total des départements et leur niveau par rapport à la moyenne de la France métropolitaine permet de distinguer quinze France⁵.

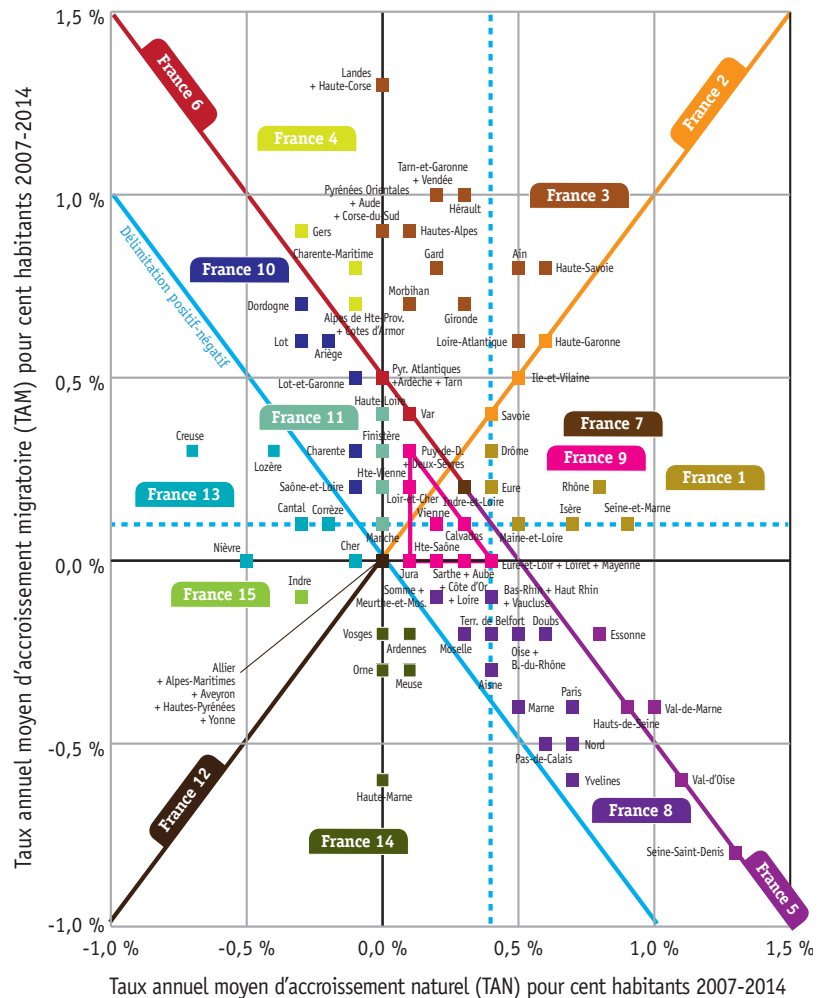
28 départements en croissance démographique supérieure à la moyenne nationale, répartis en quatre types

Dans une « première » France, six départements, la Drôme, l'Eure, l'Isère, le Maine-et-Loire, la Seine-et-Marne et le Rhône, connaissent une croissance démographique supérieure à la moyenne métropolitaine, davantage grâce à l'importance de leur solde naturel toujours supérieur à leur solde migratoire, également positif. Le Rhône⁶, l'Isère et la Drôme bénéficient du dynamisme lyonnais, avec une composition par âge jeune favorable au taux d'accroissement naturel ; l'Eure et la Seine-et-Marne de leur proximité de Paris avec le développement d'une para-urbanisation. L'effet d'une fécondité souvent supérieure à la moyenne nationale, soit 2,12 enfants par femme pour l'Eure et 2,09 enfants par femme pour le Maine-et-Loire, joue aussi favorablement.

La « deuxième » France compte trois départements, la Haute-Garonne, l'Ille-et-Vilaine et la Savoie, dont des taux d'accroissement naturel et migratoire sont identiques et tous deux supérieurs à la moyenne. La Haute-Garonne enregistre la plus forte croissance des trois, sa forte attractivité étant due aux besoins du développement de l'industrie aéronautique et de ses activités induites qui attirent des actifs jeunes, ce qui stimule la natalité en dépit d'une fécondité faible. L'Ille-et-Vilaine additionne les effets de la litturbanisation, une attraction universitaire originale avec le campus de Ker Lann à Bruz et d'incontestables réussites économiques, comme celle de Vitre⁷. Bien que ne comptant pas de métropole, la Savoie déploie une attractivité pour des actifs grâce à ses qualités entrepreneuriales.

Quinze départements composent une « troisième » France qui se caractérise par une croissance démographique supérieure à la moyenne métropolitaine, essentiellement grâce à un solde migratoire relativement élevé, leur solde naturel étant égal ou supérieur à zéro. Onze de ces quinze départements sont sur les littoraux de l'Atlantique ou de la Méditerranée, dont les deux départements de la Corse. Selon les cas, leur attraction concerne davantage de retraités que d'actifs (Landes, Pyrénées-Orientales...) ou davantage d'actifs que des retraités (Loire-Atlantique, Gironde, Hérault...), tout en profitant d'une logique de

L'ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE NATUREL ET MIGRATOIRE SELON LES DÉPARTEMENTS, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



litturbanisation. L'Ain et la Haute-Savoie bénéficient notamment de leur proximité avec la Suisse créatrice d'emplois, attirant surtout des actifs. Le Tarn-et-Garonne se trouve stimulé par le développement de l'industrie aéronautique toulousaine et les Hautes-Alpes combinent dynamisme économique et attraction de retraités.

La « quatrième » France comprend quatre départements dont le taux d'accroissement total supérieur à la moyenne nationale s'explique exclusivement par un solde migratoire élevé puisque leur solde naturel est négatif ; il s'agit d'abord de deux départements littoraux, les Côtes d'Armor et la Charente-Maritime, où la composition par âge relativement vieillie par l'apport de retraités. Le Gers bénéficie de l'arrivée d'actifs liée à l'implantation ouest toulousaine d'Airbus et les Alpes de Haute-Provence des retombées du programme Iter⁸ de Cadarache ou de la réussite mondiale de l'entreprise de cosmétiques L'Occitane-en-Provence, deux atouts qui profitent au sud du département, dont la ville de Manosque.

4. Rappelons qu'un accroissement peut être positif ou négatif, alors qu'une croissance est, par définition, positive.

5. Cf. la carte p. 24 de ce numéro.

6. Dans sa délimitation antérieure à la création de la métropole du Grand Lyon au 1^{er} janvier 2015.

7. Dumont, Gérard-François, *Diagnostic et gouvernance des territoires*, Paris, Armand Colin, 2012.

8. Programme international de recherche qui vise à maîtriser une nouvelle source d'énergie : la fusion nucléaire.

» Trois types comprenant 10 départements au même niveau de croissance que la France métropolitaine

Les dix départements au même niveau de croissance démographique que la moyenne de la France métropolitaine se distinguent en trois catégories.

Cinq d'entre eux forment une « **cinquième** » France, caractérisée par une croissance exclusivement dépendante du solde naturel puisque leur taux d'accroissement migratoire est nettement négatif. Il s'agit de cinq départements de la région Île-de-France : Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise et Val-de-Marne. Leurs taux d'accroissement migratoire négatifs, dont le plus négatif de tous les départements français en Seine-Saint-Denis, combinent de l'immigration essentiellement internationale dont les flux sont toutefois moindres que l'émigration essentiellement interne. En revanche, l'importance de leur taux d'accroissement naturel additionne les effets d'une composition par âge jeune et d'une fécondité plus élevée que la moyenne, par exemple 2,46 enfants par femme en Seine-Saint-Denis.

La « **sixième** » France est composée de quatre départements ayant aussi le même niveau de croissance démographique que la moyenne nationale, essentiellement grâce à l'importance de leur solde migratoire, car leur taux d'accroissement naturel est nul (Ardèche, Pyrénées-Atlantiques, Tarn) ou seulement légèrement positif (Var). La composition par âge de ces départements est plus vieillie que la moyenne, soit davantage en raison de l'émigration de jeunes vers des villes universitaires ou des métropoles (Ardèche, Tarn), soit davantage en raison de l'installation de retraités (Pyrénées-Atlantiques, Var).

L'Indre-et-Loire, à même croissance que la moyenne nationale, forme à lui seul une « **septième** » France, avec des taux d'accroissement naturel et migratoire tous les deux positifs, le premier l'emportant légèrement sur le second.

Les « huit » autres France enregistrent un accroissement démographique inférieur à la moyenne de la France métropolitaine, avec 41 départements à croissance néanmoins positive, 5 en stagnation et 12 en dépeuplement.

» Quatre types comprenant 41 départements en croissance faible

Une « **huitième** » France regroupe 17 départements dont la croissance est positive mais inférieure à la moyenne de la France métropolitaine, avec un solde naturel positif, mais un solde migratoire négatif. À l'exception de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, ces départements se trouvent tous dans la moitié nord de la France. Ils se distinguent d'abord en deux blocs géographiques dans la partie nord-est anciennement très industrielle de la France. Le premier réunit le département le plus septentrional de la Normandie (Seine-Maritime), tous les départements de Nord-Pas-de-Calais-Picardie⁹ et le département occidental (Marne) de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine avec, parfois, une fécondité relativement élevée. Le second regroupe les deux départements mosellans

(Meurthe-et-Moselle et Moselle) et alsaciens, plus le Territoire de Belfort et le Doubs. Tout cet ensemble se trouve pénalisé par l'héliotropisme positif qui exerce un rôle de répulsion vu leur position septentrionale. Enfin, Paris et les Yvelines complètent cette « huitième » France.

La « **neuvième** » France réunit 14 départements dont la croissance démographique, faible, dépend d'un solde naturel légèrement positif alors que leur solde migratoire est nul (Aube, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Jura, Loire, Loiret, Mayenne, Haute-Saône et Sarthe) ou très légèrement positif (Calvados, Loir-et-Cher, Puy-de-Dôme, Deux-Sèvres et Vienne). Une partie de la relative attractivité migratoire du Loir-et-Cher peut s'expliquer par des Franciliens qui, arrivés à l'âge de la retraite, transforment leur résidence secondaire en résidence principale.

La « **dixième** » France compte six départements, Ariège, Charente, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne et Saône-et-Loire, dont la croissance, faible, est exclusivement due au solde migratoire qui compense un taux d'accroissement naturel négatif. Leur vieillissement explique un excédent des décès sur les naissances, mais d'autres facteurs les rendent attractifs, qu'il s'agisse de la proximité toulousaine pour l'Ariège et de l'installation de Britanniques pour la Dordogne ou le Lot.

La « **onzième** » France comprend quatre départements également en faible croissance, mais exclusivement grâce à leur solde migratoire car leur taux d'accroissement naturel est nul : la Haute-Loire, le Finistère, la Manche et la Haute-Vienne.

» Cinq départements en stagnation démographique

L'Allier, les Alpes-Maritimes, l'Aveyron, les Hautes-Pyrénées et l'Yonne sont cinq départements caractérisés par des soldes naturel et migratoire également nuls. Ils constituent une « **douzième** » France en stagnation dont la géographie est très dispersée. Le niveau de vieillissement combiné avec une fécondité légèrement inférieure à la moyenne nationale, sauf pour l'Yonne, ne permet pas aux naissances d'y être supérieur aux décès, tandis que les migrations résidentielles au départ du département sont du même ordre de grandeur que les arrivées.

» Trois types de dépeuplement

Enfin, trois catégories de départements se caractérisent par un solde naturel et migratoire qui, ensemble, ne peuvent pas maintenir une croissance démographique et induisent donc un dépeuplement.

La « **treizième** » France compte six départements dont le taux d'accroissement total négatif s'explique exclusivement par un excédent des décès sur les naissances, additionnant les effets d'une pyramide des âges souvent vieillie et de faibles fécondités, puisque leur taux d'accroissement migratoire est positif. Il s'agit de six départements ruraux : Cantal, Cher, Corrèze, Creuse, Lozère et Nièvre. Ces départements peuvent justifier de proposer un nouveau concept : la régénération démographique. En effet, ils perdent des habitants surtout en raison de leur héritage démographique signifiant une pyramide des âges vieillie ; en revanche, leur solde migratoire positif ou nul, lorsqu'il apporte de jeunes actifs, peut signifier une



St-Flour (15).

Un solde migratoire positif pour le Cantal, qui traduit une relative régénération démographique.

9. Région installée au 1^{er} janvier 2016 résultant de la nouvelle délimitation ; cf. Florent, Luc, « La place des régions françaises dans l'Union européenne : améliorée ou détériorée avec la suppression de 9 d'entre elles ? », *Population & Avenir*, n° 721, janvier-février 2015.

certaine régénération par rapport à leurs nombreuses décennies à taux d'accroissement migratoire négatif. Ces six départements se situent dans le Massif central ou sur ses franges.

Les cinq départements de la « **quatorzième** » France, également à dominante rurale, perdent des habitants exclusivement à cause d'un taux d'accroissement migratoire négatif puisque leur solde naturel est nul (Orne, Haute-Marne et Vosges) ou légèrement positif (Ardennes et Meuse). Tous situés dans la moitié Nord de la France, quatre se trouvent au Nord-Est et l'Orne en Normandie.

La « **quinzième** » France compte un seul département, l'Indre, dont le dépeuplement additionne deux taux d'accroissement, naturel et migratoire, négatifs.

Dans une France qui continue à gagner des habitants, la **distribution spatiale de la population évolue de façon de plus en plus contrastée**. Le caractère plurifactoriel des évolutions de peuplement engendre pas moins de quinze évolutions démographiques différentes. Certes, comme auparavant, le jeu des différences d'espérance de vie et de fécondité selon les départements concourt également à des effets divergents. Des processus des décennies précédentes sont encore à l'œuvre, comme la litturbanisation qui favorise les territoires atlantiques et méditerranéens, l'héliotropisme positif qui défavorise le Nord ou la para-urbanisation qui avantage l'Eure et la Seine-et-Marne, proche de Paris, ou l'Isère, limitrophe du Grand Lyon¹⁰. Mais aucun effet métropole ne se constate¹¹. En



Moutiers-au-Perche (61).

Erosion démographique assurée pour l'Orne, au solde migratoire négatif et au solde naturel nul.

effet, les départements qui portent une métropole¹² ont des taux d'accroissement totaux très variables. En dépit de la forte présence de l'enseignement supérieur et de l'importance de leurs administrations publiques, la moitié d'entre eux (Bouches-du-Rhône, Finistère, Bas-Rhin, Paris, Nord, Seine-Maritime et Alpes-Maritimes) ont un taux d'accroissement total inférieur à la moyenne de la France métropolitaine.

Les évolutions montrent plutôt que l'émigration rurale est terminée et que l'urbanisation n'est plus le moteur des dynamiques démographiques. Elle le serait encore moins sans la surreprésentation de l'immigration internationale en Île-de-France et dans les grandes agglomérations. La très grande diversité des évolutions s'explique également par les différences de gouvernance territoriale qui ont des effets très variés sur l'attractivité.

Point de méthode

La méthode ici utilisée consiste à examiner la combinaison du mouvement naturel (naissance moins décès) et du mouvement migratoire sur chaque territoire considéré par rapport à deux bornes de référence : la première est l'évolution moyenne de l'ensemble des territoires considérés, donc de la France métropolitaine, la seconde sépare un accroissement positif d'un accroissement négatif.

10. Cf. une analyse plus détaillée dans : Dumont, Gérard-François, *Populations et territoires de France en 2030. Le scénario d'un futur choisi*, Paris, L'Harmattan, 2008.

11. Dumont, Gérard-François, « Une idéologie de la métropolisation ? », *Population & Avenir*, n° 722, mars-avril 2015.

Lexique

Héliotropisme positif : tendance de populations à des migrations résidentielles vers des territoires ayant des ensoleillements plus importants.

Litturbanisation : développement de la construction et/ou du peuplement des espaces littoraux et sublittoraux.

Para-urbanisation : processus conduisant au peuplement d'espaces de morphologie rurale situés à la périphérie des agglomérations par des populations exerçant leur activité professionnelle dans l'agglomération.

Solde naturel : différence entre les naissances et les décès domiciliés sur un territoire considéré.

Solde migratoire : différence entre le nombre des immigrés et le nombre des émigrés. Comme le système français d'information statistique ne permet pas de calculer directement cette différence, l'Insee l'appelle un « solde apparent des entrées-sorties », et l'obtient par différence entre l'estimation de la variation de population et le solde naturel.

Taux d'accroissement migratoire : rapport entre le solde migratoire (donc, en France, le solde apparent des entrées et sorties) pendant la période considérée et la moyenne de cette population pendant la même période.

Taux d'accroissement naturel : rapport entre le solde naturel pendant la période considérée et la moyenne de cette population pendant la même période. Autrement dit, c'est la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Taux d'accroissement total : addition du taux d'accroissement naturel et du taux d'accroissement migratoire.

L'évolution démographique plurielle des Dom

Entre 2007-2014, la Guyane, La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe ont tous un solde naturel positif, mais dans une fourchette très large entre le minimum en Martinique et le maximum en Guyane. De même, ces départements ont tous un solde migratoire négatif, également dans une fourchette très large. En conséquence, ces départements se classent en trois catégories : un accroissement négatif en Martinique, donc une inversion par rapport aux périodes intercensitaires précédentes, une Guadeloupe dont la croissance démographique, faible, est nettement inférieure à la moyenne française, et les deux autres départements avec une croissance démographique supérieure à la moyenne nationale et même plus de quatre fois supérieure en Guyane. ☺

12. En application des lois de 2010 et 2014, la France compte quatorze territoires ayant le statut juridique de métropoles : Aix-Marseille-Provence, Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Grand Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Grand Paris, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

CLIN D'ŒIL

SOLUTION DE LA PAGE 2

Non, ce n'est pas en repréailles. En effet, un Land allemand, celui de la Sarre, a décidé d'instaurer progressivement le bilinguisme d'abord en développant l'enseignement du français dès l'école primaire. Donc plutôt le contraire de l'évolution actuelle de l'enseignement en Lorraine, en Alsace ou ailleurs dans l'Hexagone.

52